

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES ?

VOUS ENVISAGEZ DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

Depuis 2015, la Communauté de Communes du Toulinois a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux de rénovation dans leur habitation.

Ce programme concerne prioritairement les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et bailleurs privés (dans le cadre d'un conventionnement ANAH).

L'association Camel (Collectif pour l'Amélioration Energétique du Logement) est en charge d'animer le dispositif, de réceptionner, d'accompagner et d'étudier les demandes des propriétaires éligibles. Toutes les personnes intéressées par le dispositif sont invitées à prendre contact avec l'association au 09.80.86.55.65. ou par mail à l'adresse : contact@camel.coop.

Les travaux éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)



TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Isolation et menuiseries (murs, combles, toitures, planchers)
Systèmes de chauffage et production d'eau chaude, ventilation...



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Adaptation de la salle de bain et des sanitaires
Montes-escaliers, barres d'appuis...



TRAVAUX LOURDS DE RÉNOVATION

Réparation de fuites ou dégradation mise en conformité des installations, rénovation des sanitaires...

Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

ANDILLY, ANSAUVILLE, BICQUELEY, BOUCQ, BOUVRON, BRULEY, CHARMES LA COTE CHAUDENEY SUR MOSELLE, CHOLOY MENILLOT, DOMEVRE EN HAYE, DOMGERMAIN, DOMMARTIN LES TOUL, ECROUVES, FOUG, GROSROUVRES, GYE, HAMONVILLE, LAGNEY, LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG, LAY SAINT REMY, LUCEY, MANONCOURT EN WOEVRE, MANONVILLE, MENIL LA TOUR, MINORVILLE, NOVIANT AUX PRES, PAGNEY DERRIERE BARINE, PIERRE LA TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY LE SEC.

Quelques exemples de financements...

*Ma facture de chauffage est trop élevée.
"Comment mieux maîtriser ma consommation d'énergie ?"*



Je suis propriétaire occupant* et je souhaite effectuer des travaux d'isolation des combles et changement de chaudières pour un montant de travaux de 12 000€ hors taxes.

| Financement | Montant |
|-------------------------------|---------------|
| Agence Nationale de l'Habitat | 6000 € |
| Prime « Habiter Mieux » | 1200 € |
| Communauté de Communes | 500 € |
| Conseil Régional | 500 € |
| Total des subventions | 8200 € |

* exemple pour une famille se situant en dessous des plafonds de revenus «très modestes»

*Mon habitat n'est plus adapté à mes besoins.
"De quels types d'aménagements puis-je bénéficier ?"*



Je suis propriétaire occupant** et je souhaite effectuer des travaux d'aménagement de ma salle de bains pour un montant de travaux de 7 000 € hors taxes.

| Financements | Montant |
|---------------------------------------|---------------|
| Agence Nationale de l'Habitat | 3500 € |
| Communauté de Communes | 350 € |
| Conseil Régional | 350 € |
| Caisse de retraite (exemple : CARSAT) | 1800 € |
| Total des subventions | 6000 € |

** exemple pour une famille se situant en dessous des plafonds de revenus «très modestes» et bénéficiant des aides de la CARSAT.

Plafonds de ressources 2016

Les montants de subvention varient en fonction du type de travaux envisagés et des plafonds de ressources.

Pour être éligibles aux aides, les travaux ne doivent pas être commencés sans l'autorisation préalable de l'Anah.

Pour toutes informations, contacter directement l'association Camel :

09 80 86 55 65

CONTACT@CAMEL.COOP

| Nombre de personnes composant le ménage | Ménages aux ressources très modestes (€) | Ménages aux ressources modestes (€) |
|---|--|-------------------------------------|
| 1 | 14 308 € | 18 342 € |
| 2 | 20 925 € | 26 826 € |
| 3 | 25 166 € | 32 260 € |
| 4 | 29 400 € | 37 690 € |
| 5 | 33 652 € | 43 141 € |

Le montant des ressources à prendre en considération est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 ou N-1 (de toutes les personnes habitant le logement).